

ACTUALITE

16/05/2024 : Réunion de travail avec la DE pour l'étude des recours dans le cadre du mouvement des IA-IPR.

28/05/2024 Le Snia-ipr écrit à la ministre et à tous les recteurs demandant le respect demande de respect et de soutien du corps suite à un message à témoignages que le SNES-FSU national [du SNES-FSU national](#) auprès des professeurs de Lettres concernant un « *dirigisme pédagogique des IA-IPR de Lettres et de mathématiques* », appel permettant d'identifier l'académie des IA-IPR concernés et pour y relever « des "perles" dans le discours des inspecteurs et inspectrices.

METIER

31/05/2024 : [arrêté du 7/05/2024](#) portant nomination à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, des inspecteurs de l'éducation nationale et des inspecteurs de la jeunesse et des sports.

SYSTEME EDUCATIF

Textes généraux

02/05/2024 : [Note de service du 8-4-2024](#) relative aux Programmes littéraires limitatifs pour l'enseignement d'approfondissement culturel et linguistique.

03/05/2024 [Arrêté du 10 avril 2024 modifiant l'arrêté du 22 juillet 2019](#) modifié relatif à la nature et à la durée des épreuves terminales du baccalauréat général et du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021

10.05.2024 [Note de service du 10-4-2024](#) relative Épreuve de l'enseignement de spécialité sciences de l'ingénieur de la classe de terminale de la voie générale.

22/05/2024 [Arrêté du 22 avril 2024 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2022](#) portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'ENJS aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant des MENJS.

30/05/2024 **Texte** ([NOR : MENB2412555X](#)) relatif à la procédure pour adresser une alerte au médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, conformément à directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23-10-2019 » *Les signalements adressés au médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur doivent porter sur des faits présentant un caractère illicite ou portant atteinte à l'intérêt général qui se sont produits ou pour lesquels il existe une forte probabilité qu'ils se produisent. Ils doivent concerner le service public de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. ...Le dispositif de signalement est réservé à toute personne physique (parent d'élève, étudiant, professeur, fonctionnaire, contractuel, etc.) dès lors qu'elle agit sans contrepartie financière directe et de bonne foi, c'est-à-dire en ayant des motifs raisonnables de croire que les faits signalés sont véridiques.*

PUBLICATIONS, RAPPORTS

10/2023 Froment, B, IGÉSR et Giorgi, D. IGAS (pilotes) et al : [Analyse du système de qualité de la formation professionnelle en France](#). « *La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a institué une obligation de certification qualité pour tous les partenaires concourant au développement des compétences lorsqu'ils contractualisent avec des financeurs publics et paritaires. Le rapport dresse un bilan des différentes composantes de l'écosystème de vérification et identifie les améliorations possible* »

04/2024 Hick, M., Paillet, V., Rogie, H., Andreu, S., et al , [DEPP Note d'Information, \(24.16\)](#) Évaluation exhaustive de début de quatrième 2023.) » *En français, le "lexique" est le domaine le mieux maîtrisé alors que la "grammaire", l'"orthographe" et la "compréhension de l'écrit" sont les domaines les moins maîtrisés par les élèves. En mathématiques, "nombres et calculs" est le domaine le mieux maîtrisé alors que le domaine "espace et géométrie" est le moins maîtrisé. Les filles présentent de meilleures performances que les garçons en français. En mathématiques, l'avantage est aux garçons.*

04/2024 De Lièvre, B (coordonnateur) . [L'évaluation de projets éducatifs au service de l'émancipation professionnelle](#). Éducation & Formation, n° e320, « *Ce numéro thématique* » en invitant à une introspection collective, souligne l'importance cruciale de l'évaluation émancipatrice. C'est un levier puissant pour le développement de l'autonomie personnelle et professionnelle, comme l'illustrent les études de cas variés présentées dans nos pages. L'évaluation, dans son approche la plus noble, devient une alliée de l'émancipation, forgeant des pédagogues capables de naviguer dans la complexité du système éducatif avec agilité et discernement. Ce numéro explore également comment l'acte d'enseigner, parfois considéré comme la transmission d'un savoir établi, se métamorphose en une quête de sens, une aventure où chaque enseignant est à la fois maître et apprenti dans un monde en mutation. Les articles de cette édition mettent en lumière des pratiques pédagogiques qui stimulent non seulement la curiosité intellectuelle mais aussi la croissance personnelle, favorisant ainsi une authentique émancipation professionnelle.

05/04/2024 Allouch, A., & Espagno-Abadie, D. . [Contester Parcoursup](#) « *Alors que la mise en place de Parcoursup visait, par le recours technique à une plateforme, à dépolitiser la question de l'accès dans l'enseignement supérieur, cette réforme aboutit au contraire à une politisation accrue de la question, y compris chez des candidats et des familles traditionnellement éloignées des répertoires d'action plus conflictuels. C'est ce que donnent à voir les recours liés à l'accès à l'enseignement. Leur croissance est à la hauteur du fort sentiment d'injustice que suscitent les refus d'admission. Les suppliques administratives adressées par les familles (souvent de classe moyenne et supérieure) sont révélatrices de l'inquiétude qui les gagne, altérant leur rapport aux institutions scolaires. Mais les juges peuvent-ils se prononcer sur le mérite d'un élève? ».*

05/04/2024 UNESCO [Tableau de bord pour l'ODD 4 . Rapport d'étape sur les points de référence nationaux. Focus sur les enseignants](#). « *Ce rapport se concentre sur l'indicateur de référence en relation avec les enseignants qualifiés et formés. À l'échelle mondiale, l'exigence la plus courante pour enseigner à tous les niveaux d'éducation est une licence. Les enseignants sont plus susceptibles d'avoir les qualifications minimales requises dans les pays où l'exigence minimale est plus élevée. Environ 45 % des pays pour l'enseignement préprimaire et 53 % pour l'enseignement primaire et secondaire ont une politique qui rend obligatoire le développement professionnel continu. Plus le niveau académique requis pour devenir enseignant est élevé, plus il est probable que le pays dispose également d'une politique de développement professionnel continu obligatoire.* »

11/04/2024 Duru-Bellat, M., & Sebastien, G. [L'intelligence, ça s'apprend ?](#) Université Grenoble Alpes « *Aujourd'hui, qui ne connaît pas ce que signifie le QI - quotient intellectuel ? Mais comment et pourquoi le mesurer ? La capacité intellectuelle se « fabrique »-t-elle à l'école, dans la famille, ou est-elle innée ? L'objectif de cet ouvrage est d'analyser de manière critique, et en s'appuyant sur la recherche, les pratiques de mesure de l'intelligence et leurs dérivés idéologiques passées et présentes, ainsi que leurs usages sociaux en milieu scolaire, avec notamment, depuis les années 2000, la montée de la notion d'enfants «à haut potentiel » ou « intellectuellement précoces». Il entend sensibiliser le grand public, en particulier les enseignants et les parents, aux présupposés de ces mesures qui non seulement véhiculent des conceptions erronées de l'intelligence mais justifient les inégalités en en diffusant une vision figée inscrite dans la nature.* ».

18/04/2024 Guedat-Bittighoffer, D., & Dewaele, J.-M. . [Les émotions au coeur du processus d'enseignement-apprentissage des langues](#) » Cet ouvrage vise à montrer l'importance de la prise en compte des émotions dans l'apprentissage des langues et en particulier en milieu scolaire. Cette prise de conscience doit donc permettre de donner aux émotions, longtemps dévalorisées et rejetées, leur juste place au sein des classes de langues. En clair, si l'apprenant n'est pas sécurisé sur le plan des affects et des émotions, il ne peut pas apprendre et cela est encore plus vrai quand il s'agit de l'apprentissage des langues qui touche à son identité profond".

19/04/2023 Everaere, P., Marquet, P., Pupin, M., & Secq, Y. [Dispositifs pour favoriser la venue des adolescentes dans les filières informatiques](#). « Dispositifs pour favoriser la venue des adolescentes dans les filières informatiques ».

19/04/2024 Courtois, F. V., Gully, E., Keime, M.-L., Metz, L., & Oulahal, S. [Accompagnement des tuteurs pédagogiques : présentation d'un parcours d'autoformation](#). Diversité, Réussite[s] dans l'Enseignement Supérieur

22/04/2024 Dubé, F., Giguère, M.-H., & Kanouté, F. [La collaboration et le partenariat pour le bien-être et la réussite éducative en contexte de diversité](#). « *Qu'est-ce qui distingue la collaboration du partenariat ? Comment peut-on mettre en œuvre l'une ou l'autre de manière durable ? Quels sont les rôles des différents partenaires de la communauté éducative pour travailler au bien-être et à la réussite éducative d'élèves en contexte de diversité ?* »

23/04/2024 Perez-Roux, T., Françoise, C., & Torterat, F. (2024). [La formation des enseignant·e·s en prise avec les réformes : un rapport au travail \(dés\)ajusté pour les formateur·trice·s ?](#) Education et socialisation - Les cahiers du CERFEE « *En France, la dernière réforme de la formation initiale des enseignants (2019), mise en œuvre à la rentrée 2021, ravive les tensions entre logiques de professionnalisation, d'universitarisation et de certification. L'article tente de comprendre les reconfigurations des conditions de travail et de formation générées par la réforme puis de saisir dans quelle mesure la dérégulation des exigences institutionnelles a pu créer, chez les formateur·trice·s, une fragilisation ou un renforcement des professionnalités. Une enquête par questionnaire a été réalisée au printemps 2022 auprès de formateur·trice·s en INSPE1 sur l'ensemble du territoire (N =725). Les résultats des analyses uni et bivariées révèlent un rapport au travail (dés)ajusté et une tension renforcée entre théorie et pratique, entre croyances ou valeurs des formateurs et logiques institutionnelles. Ils éclairent, selon le statut des formateur·trice·s, les stratégies d'appropriation pour (re)donner sens à l'action. Toutefois, en matière de compétences, la France – comme la quasi-totalité des pays – est en retard sur les objectifs fixés ».*

07/05/2024 : Toader A., Rakocevic, "[Les objectifs de l'Union européenne en matière d'éducation et de formation pour 2030 : où en est la France en 2024 ?](#)", Note d'Information, n° 24.18, DEPP « *En comparaison avec les résultats des autres pays, la France présente davantage de jeunes enfants en éducation, moins de sorties précoces de l'éducation et de la formation, ainsi qu'un accès plus élevé à des diplômes de l'enseignement supérieur. Elle a par ailleurs déjà dépassé les objectifs dans ces domaines.*

FONCTION PUBLIQUE :

03/05/2024 [Décret n° 2024-406 du 2 mai 2024](#) modifiant le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat. *Le décret a pour objet d'ouvrir le bénéfice du versement du « forfait mobilités durables » aux agents publics disposant d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail, afin d'inciter à l'utilisation des mobilités alternatives.*

UNSA EDUCATION

05/05/2024 -05/06/2024 Baromètre UNSA [Éducation de nos métiers, je donne mon avis sur mon métiers](#).

JURISPRUDENCE

05/05/2024 [T.A. de Rennes n° 2205664](#). Requête de M; BA d'annuler la décision du 15 juin 2022 par laquelle le recteur de l'académie de Rennes a refusé le renouvellement de son contrat à la rentrée scolaire 2022/2023, ensemble la décision implicite rejetant son recours gracieux ; Il soutient que ce refus « constitue une sanction déguisée en raison des faits qui lui sont reprochés dans le cadre d'une procédure disciplinaire dès lors qu'il avait donné satisfaction et que l' inspecteur pédagogique régional d'économie-gestion avait initialement donné un accord au renouvellement de son contrat avant de changer d'avis une fois que les faits litigieux eurent été portés à sa connaissance ». En raison de propos inappropriés à connotation sexuelle tenus auprès d'élèves de l'établissement une procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre de M. A. le recteur de l'< académie > de Rennes lui a infligé un blâme. **Rejet.** " *L'IA-IPR indique qu'il lui " semble pertinent de transformer l'avis initial en défavorable suite au rapport () sur la manière de servir de Monsieur A. Je trouve très délicat de lui confier une classe dans ces circonstances. Ces éléments constituent une alerte qui devra prévaloir tant que la lumière ne sera pas faite sur cette affaire, ceci dans l'intérêt des élèves et de l'institution"; la décision de refus de renouvellement du contrat de M. A, datée du 15 juin 2022, ne revêt pas un caractère disciplinaire mais se justifie dans l'intérêt du service. " Aucun principe général du droit n'imposent, à peine d'illégalité, que les décisions portant refus de renouvellement de contrat soient motivées, soient précédées d'un entretien préalable et que l'agent concerné soit invité à prendre connaissance de son dossier, dès lors que la mesure ne revêt pas un caractère disciplinaire.*

16/05/2024 [Lettre information juridique DAJ] [Lettre d'information juridique n° 230 – mai 2024](#).

21/05/2024 [T.A. de Rennes n° 2305820](#). Requête de M. C A demande au tribunal d'annuler l'arrêté du 2 octobre 2023 lui concédant une pension en tant que celle-ci n'a pas été liquidée sur la base de l'indice afférent à son emploi fonctionnel de conseiller de recteur d'académie. L'arrêté du 6 mai 2021 maintenant sa rémunération prévoyait qu'il était éligible à toute évolution de rémunération concernant la grille des conseillers de recteur d'académie . **Rejet :** *La pension de M. A ne pouvait être liquidée que sur la base de l'indice correspondant à l'emploi, grade, classe et échelon effectivement détenus par l'intéressé pendant ses six derniers mois d'activité.*

AGENDA

04/06/2024 : réunion du groupe de travail les organisations syndicales et la Direction de l'encadrement sur le "RIFSEEP et l'évaluation"

26/06/2024 Conseil national du SNIA-IPR